1. **GRADE, METIER, EMPLOI**

|  |  |
| --- | --- |
| **Grade** | TRAVAILLEUR SOCIO-EDUCATIF |
| **Emploi** | EDUCATEUR SPECIALISE |
| **Métier** | EDUCATEUR SPECIALISE |
| **% temps** | 100% SUAL-CSAPA |

1. **AFFECTATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pôle** | Pôle MOPHA |
| **Structure interne (CR - *Code et Libellé)*** | CR 0252 – Service CSAPA-SUAL-DETENTION |
| **Unité fonctionnelle*****(Code et Libellé)*** | 2006 CSAPA-SUAL-DETENTION  |

*(\*) : SUAL : Service Universitaire d’Addictologie de Lyon*

1. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

**Liaisons hiérarchiques :**

* Direction des Soins
* Cadre(s) Supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle
* Cadres de santé

**Liaisons fonctionnelles :**

* Médecins participant au protocole d’organisation
* Equipes soignantes et d’encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients
1. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE
* Travail en équipe, en repos fixe, sur la base de 40h
* AMPLITUDE de 8h à 18h
* HORAIRES : à déterminer en fonction des nécessités de service
* La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service
* Congés pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l’organisation du service
* Disponibilité pour s’inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre fixé (interventions, réunions, actions de formation, congrès…)
1. CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l’un des 10 pôles d’activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l’ensemble de l’établissement et des patients qu’il accueille.

**Trois Unités d’Hospitalisation**

* L’Unité de Médecine-SMR possède 9 lits de médecine et 15 lits de SMR. Elle est destinée à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
* Les Unités du Service Universitaire d’Addictologie de Lyon, SUAL-HC de 14 lits d’hospitalisation complète et SUAL-HDJ de 17 places d’hôpital de jour, sont ouvertes depuis le 09 décembre 2024 et accueillent les patients en sevrage complexe.

**Unités de consultations**

***Service Universitaire d’Addictologie de Lyon (SUAL-Consultations)***

Le Service Universitaire d’Addictologie regroupe l’équipe ELSA et CLARRA

***L’Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (SUAL ELSA) et l’unité CLARRA (SUAL-Consultations)***

Ces 2 structures ont pour missions de :

* Développer les aspects d’évaluation
* Prendre en charge en addictologie des patients atteints de troubles psychiatriques
* Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
* Développer la recherche biomédicale et l’évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

***L’unité SUAL-CSAPA DETENTION***

**Les Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

***L’unité ECLAH***

**L’unité ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l’Attention et de l’Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l’attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d’un réseau de soin adapté aux besoins du territoire.

Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3ème ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

L’unité ECLAH dirige l’organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d’être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

***DARJELY***

**Le dispositif DARJELY** (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l’accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l’association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d’Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d’Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention.

***La Plateforme Somatique***

**La plateforme somatique** est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, l’équipe médicale de proximité, la pédicurie et les soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposées : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

***L’Hôpital de jour de Médecine (HDJ-Médecine)***

**Hôpital de jour de Médecine** est de 9 places. Il propose des soins de bilan en demi-journée sur des lignes de soins très précises tel que :

* Nutrition
* Santé bucco-dentaire
* Bilan d’autonomie
* BPCO
* HDJ-CoReSo : dispositif d’accompagnement de patients vers les soins somatiques.

***L’Odontologie***

**Le service d’Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l’amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

***La PASS***

**Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé** sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peut y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

**La Pharmacie à Usage Interne**

**La pharmacie à usage intérieur** (PUI) s’entend de celle qui se situe à l’intérieur d’un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

* Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
* Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d’utilisation.
* Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.
1. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le travailleur socioéducatif accompagne les usagers dans la co-construction et la mise en œuvre d’un projet de sortie pour leur accès aux soins et leur insertion sociale après leur libération.

L'activité auprès des usagers comporte un accompagnement socioéducatif, des actions de prévention et d’information et la participation active à des actions spécifiques décidées de façon institutionnelle.

Le travailleur socioéducatif du CSAPA est amené à participer aux actions de santé publique dont est chargée cette structure (recherche et études). De plus, comme tous les professionnels du centre, il peut être amené à s’impliquer dans des actions transversales, notamment administratives, et nécessaires au fonctionnement de la structure.

1. ACTIVITES PRINCIPALES
* Assurer l'accueil, l’évaluation et l'orientation des personnes orientées vers les accompagnements proposés par le CSAPA, en coordination avec les autres professionnels de la structure.
* Inscrire l’accompagnement socioéducatif de l’usager dans la prise en compte de la globalité de sa problématique : addictions et difficulté d’insertion sociales (asocialité, situation pénale, accès : aux droits, à l’emploi et à l’hébergement). Accompagnement qui s’inscrit dans le parcours de la personne concernée et qui prend en compte sa situation d’avant l’incarcération, durant la détention et après la sortie.
* Assurer un accompagnement socio-éducatif pour favoriser l’émergence d’une demande de prise en charge spécialisée chez la personne détenue confrontée à une problématique addictive.
* Favoriser l’auto-évaluation par l’usager de ses fragilités et de ses ressources.
* Travailler au développement et au renforcement des habiletés sociales de l’usager.
* Favoriser chez l’usager un travail de mentalisation sur ses comportements addictifs, ses comportements sociaux et ses comportements délictueux.
* Favoriser l’adhésion de l’usager à la co-construction d’un projet de sortie : recours et accès au soin et insertion sociale.
* Accompagner l’usager dans son accès aux droits sociaux: assurance maladie, CSS etc. …
* Organiser avec l’usager et les partenaires la mise en œuvre concrète d’un projet de sortie.
* Participer aux congrès et colloques
* Orienter vers les unités sanitaires les usagers présentant des comorbidités et veiller à la cohérence de leur prise en charge avec l'ensemble des intervenants, en relation avec le secteur social, le secteur spécialisé associatif ou public et le secteur sanitaire.
* Participer à l'organisation de la prise en charge post carcérale des usagers.
* Participer à la création et à la coordination d'activités groupales.
* Prendre la responsabilité, à tour de rôle, du Programme de Mobilisation pour favoriser l’Accès aux Soins
* Co-animer la Consultation Jeunes Consommateurs à l’Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Meyzieu.
* Organiser et co-animer le « Groupe Sortants ».
* Concevoir, cordonner des actions de prévention primaire secondaire et tertiaire auprès de public usagers de produits psychotropes et y participer.
* Participer aux actions de formation conçues et animées par le CSAPA : en direction d’autres professionnels du pôle ou de l’administration pénitentiaire.
* Travailler au renforcement du réseau partenarial.
* Participer à la rédaction du rapport d'activité annuel du CSAPA et à tout rapport des missions dont est chargée cette structure.
* Participer aux études menées par le CSAPA auprès de la population carcérale.
* Participer au fonctionnement matériel de la structure en cas de nécessité : gestion de la file active.
* Décliner dans le cadre de sa fonction et sa structure les aspects politiques du projet de pôle.
* Etre en lien avec les équipes des unités sanitaires et des différents partenaires dont l’administration pénitentiaire, les SPIP…
* Veiller au respect des objectifs du pôle.
* Développer une vision institutionnelle dans le cadre de la dynamique de pôle.
1. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES
* Savoir travailler en équipe pluri-professionnelle : psychologues, médecins et Infirmiers
* Faire preuve de rigueur professionnelle, de diplomatie et d’adaptabilité.
* Connaitre et cerner les limites de son action et, au besoin, réorienter les usagers vers les structures adaptées à leurs problématiques.
* Montrer ouverture d'esprit et créativité.
* Être en capacité d'animer des groupes.
* Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles.
* Respecter les droits et devoirs inhérents à la Fonction Publique Hospitalière et ceux liés à l'exercice en prison.
* Promouvoir et inscrire son action dans la politique générale de l'établissement.

***Diplôme requis***

Diplôme d’Etat d’Educateur Spécialisé ou de travailleur socio-éducatif

***Expérience professionnelle***

Une expérience professionnelle dans le champ des addictions et de la déviance sociale est souhaitée

***Connaissances spécifiques attendues***

* Connaitre (ou se former à) la clinique des sujets addictifs et des personnes délinquantes.
* Connaitre le milieu pénitentiaire ou vouloir y exercer et accepter les contraintes que ce milieu exerce sur la pratique professionnelle.
* Connaitre et actualiser sa connaissance des politiques de prévention et de soins dans le domaine des addictions.
* Connaître (ou se former aux) les applications informatiques nécessaires aux fonctions de gestion et de rédaction.

|  |
| --- |
| **CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT** |
| **Pôle Emetteur** |
| Pôle MOPHA |
| **Modifications apportées par la nouvelle version** |
| * MAJ organisation polaire
 |
| **Rédaction** | **Vérification** | **Validation** |
| A. RICHARDCadre supérieur de santé  | Pr B. ROLLANDChef de Pôle MOPHAF. MARTINCadre supérieur de santé | P.H. DUCHARMECoordonnateur Général des SoinsC.MAILLETDRH |